

Blois, le 18 octobre 2022

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Dans le cadre de son plan d'action [Agenda 2030](#) et de sa politique de promotion des énergies renouvelables, le conseil départemental met en œuvre un vaste programme d'installation de 27 centrales photovoltaïques sur la toiture de certains de ses bâtiments. Objectif : compenser 100% de la consommation électrique des collèges publics d'ici 2027. Coût de l'opération : 11 M €.

Dix-neuf collèges, quatre bâtiments routiers et sociaux ainsi que quatre sites administratifs ont été identifiés au titre de la mise en place de ce programme. La production solaire obtenue par l'installation de panneaux sur ces bâtiments techniquement éligibles compensera la totalité de la consommation des collèges en 2027.

Un plan photovoltaïque ambitieux mis en œuvre en deux temps

La création des 27 centrales est prévue en deux temps jusqu'en 2026 :



Le site des archives départementales de Vineuil fait partie de la 1^{ère} phase de déploiement des centrales

- **1^{ère} phase, 2022 – 2023 :** aux Archives de Vineuil et dans les collèges *René-Cassin* à Beauce-la-Romaine, *Saint-Exupéry* au Controis-en-Sologne, *Alphonse-Karr* à Mondoubleau, *Joachim-du-Bellay* à Montrichard Val-de-Cher, *Louis-Pasteur* à Morée, *Léonard-de-Vinci* à Romorantin-Lanthenay, *Joseph-Paul-Boncour* à Saint-Aignan et *Gaston-Jollet* à Salbris ;

- **2^e phase, 2024 – 2026 :**

dans les collèges *Les Provinces*, *Michel-Bégon*, *Blois-Vienne*, *François-Rabelais* à Blois, *Clément-Janequin* à Montoire-sur-le-Loir, *Lavoisier* à Oucques-la-Nouvelle, *Maurice-Genevoix* à Romorantin-Lanthenay, *Les Pressigny* à Selles-sur-Cher, *Jean-Emond* et *Robert Lasneau* à Vendôme, *Joseph-Crocheton* à Veuzain-sur-Loire. À Blois, le déploiement concernera la Cité administrative, l'antenne sociale rue de Flandre, le laboratoire départemental, l'ex Direction des Services Vétérinaires et la Maison Départementale de Cohésion Sociale de Blois-Agglomération. Le centre d'exploitation routier à Lamotte Beuvron et le Parc routier de Blois seront également concernés.

S'appuyant sur le bureau d'études [Artelia](#) et le cabinet d'avocats [Earth Avocats](#), le conseil départemental investit 5,2 M€ – dont 3,9M€ pour la rénovation et l'isolation des toitures – et assure la gestion du projet de bout en bout sous la forme d'un [marché public global de performance](#).

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](#)



« La rénovation énergétique s'inscrit au cœur d'une véritable stratégie de production d'énergie locale. Dans le contexte énergétique et climatique que nous connaissons, face à la montée des enjeux environnementaux, le Loir-et-Cher renforce sa démarche de développement durable. Les politiques mises en place durant cette mandature auront toujours le souci de préserver l'environnement. Cette opération exemplaire permettra une économie d'énergie sur une durée d'au moins 20 ans. » déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental.

Un projet autant éco responsable qu'économiquement rentable

La première phase de déploiement générera une production de 1,7 GWh/an – sur les 4GWh/an prévus à terme – ainsi qu'une économie en matière de rejet de gaz à effet de serre d'environ 300 tonnes de CO2 par an.

Le coût total d'investissement pour la phase 1 (2022 – 2023) est de 5,2 M €, réparti entre le conseil départemental (2,9 M €) et l'État (2,3 M € versés au titre de la [dotation de soutien à l'investissement des départements – DSID](#)).

Le décalage entre les périodes de production et de consommation ainsi que les disparités dans les conceptions des bâtiments choisis ne permettent pas de garantir l'autonomie des sites qui resteront raccordés et alimentés par le réseau de distribution national. Néanmoins, l'électricité produite sera partiellement consommée par les bâtiments et l'excédent revendu au groupe [Sorégies](#) qui assurera les prestations d'[agrégateur](#) et de [responsable d'équilibre](#).

Compris entre 7% (cas du collège *Joseph-Paul-Boncour* de Saint-Aignan) et 75% (cas des Archives de Vineuil), le **taux d'autoconsommation moyen est évalué à 23%**.

En terme d'éco responsabilité, le choix des matériaux s'est porté sur des modèles de panneaux photovoltaïques recyclables à plus de 80% et les entreprises [Enerlis](#) et [SMAC SA](#), titulaires du marché, implantées dans la région, se sont engagées à sous-traiter au moins 10% à des entrepreneurs du département.

Le **prix de revient de l'énergie produite – 83 €/MWh – est inférieur de 204 € par rapport au prix d'achat sur le réseau constaté en mars dernier**. L'excédent revendu à [Sorégies](#) au prix de 206 €/MWh génèrera un gain d'environ 270 k€/an.

« L'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments du département techniquement éligibles, dont dix-neuf des vingt-six collèges, répond à notre ambition de développement durable en permettant de faire de substantielles économies d'énergie. » affirme Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments. **« D'autres pistes de sobriété sont à l'étude dont l'augmentation de la proportion d'autoconsommation de l'électricité produite, ou encore l'orientation du mix énergétique vers l'électricité solaire en développant la production d'eau chaude par des ballons électriques couplé au remplacement des chaudières par des pompes à chaleur. La recherche de solutions de stockage de l'électricité produite, ou le recours à l'hydrogène comme vecteur énergétique alternative ne seront également pas négligés. »** conclut l'élue.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)

